



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du jeudi 10 novembre 2016**

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 1.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

**Étaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.3) **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET (à partir du 1.1.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (à partir du 6.2), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.1.2), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.10), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN (à partir du 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.3), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.3) **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.3) **Busy** : M. Alain FELICE **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 0.4) **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 0.4) **Chaucenne** : M. Jean-Luc GUILLAUME (suppléante de M. Bernard VOUGNON) **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.3) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN (à partir du 7.1) **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 7.1) **Marchaux** : M. Patrick CORNE (à partir du 1.1.3) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : Mme Corinne PETER (suppléante de Pierre CONTOZ) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.3) **Nancray** : Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante de M. Vincent FIETIER) **Novillars** : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 3.12) **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER (jusqu'au 7.4) **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.4) **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** **Besançon** : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Osselle-Routelle** : M. Laurent LOLLIOU

**Secrétaire de séance** : M. Marcel FELT

**Procurations de vote :**

**Mandants** : E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.2), T. BIZE, C. COMTE-DELEUZE, Y.M. DAHOU, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, T. MORTON (jusqu'au 3.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB (jusqu'au 1.1.2), S. RUTKOWSKI, D. PARIS, J.M. BOUSSET, M. LETHIER

**Mandataires** : A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), E. MAILLOT, P. GONON, D. DARD, N. BODIN, D. POISSENOT, M. LOYAT (jusqu'au 3.1), P. CURIE (jusqu'au 1.1.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. FELT, F. GILLET, F. GALLIOU, F. LOPEZ

**Délibération n°2016/003393**

**Rapport n°1.1.3 - Orientations budgétaires 2017 - Budget annexe déchets**

## Orientations budgétaires 2017 - Budget annexe déchets

**Rapporteurs : Gabriel BAULIEU & François LOPEZ, Vice-Présidents**

**Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

### Résumé :

Dans le cadre de la loi NOTRe, l'année 2017 verra le Grand Besançon s'élargir à 15 communes supplémentaires. Le fait marquant en 2017 réside dans l'augmentation du coût de l'incinération en raison d'un arrêt technique prévu sur l'ancien four de 1976 à l'usine d'incinération et de sa conséquence sur la variation de la redevance.

Il est à noter que le Budget annexe Déchets 2017 sera proposé lors du Conseil communautaire du 15 décembre 2016.

Le présent rapport introduit le débat d'orientations budgétaires que le Conseil communautaire doit tenir obligatoirement chaque année dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Il est rappelé que dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, l'Agglomération du Grand Besançon intégrera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, 15 nouvelles communes pour un total de 13 387 habitants correspondant à un accroissement de 7,5 %. L'ensemble des données financières et techniques du présent rapport prennent en compte cet accroissement.

**Pour mémoire le budget annexe Déchets étant assujéti à la TVA, l'ensemble des chiffres figurant dans ce rapport sont présentés en euros hors taxe.**

### I. Préambule

#### A/ Description du contexte de mise en place de la loi NOTRe : intégration de 15 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Les 15 communes « intégrantes » sont actuellement financées par une redevance incitative basée sur une part variable dépendant de la levée (présentation du bac pour déchets résiduels).

##### - S'agissant de la collecte des résiduels et des recyclables

La Communauté de Communes de la Dame Blanche Bussièrès bénéficie d'un marché de collecte des déchets résiduels et recyclables confié à la société Suez Environnement sur 12 communes (dont 9 intégreront le Grand Besançon). Une échéance est prévue le 31 décembre 2017 avec une reconduction possible pour 1 an (portant l'échéance au 31 décembre 2018).

La Communauté de Communes du Val Saint Vitois bénéficie d'un marché de collecte des déchets résiduels et recyclables confié à la société Nicolin sur 16 communes (dont 6 intégreront la Grand Besançon) dont l'échéance est prévue le 31 décembre 2018.

Le Grand Besançon dispose de son côté d'un marché de collecte des déchets résiduels et recyclables confié à la société Véolia. Une échéance est prévue au 30 juin 2018 avec possibilité de reconduction pour 2 ans (étant précisé que cette durée de reconduction peut être écourtée avec l'accord du prestataire).

##### - S'agissant de la collecte du verre

Les Communautés de Communes de la Dame Blanche Bussièrès et du Val Saint-Vitois disposent chacune d'un marché de collecte confié à la société Solover dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2017.

Le Grand Besançon collecte le verre en régie sur son territoire.

## B/ Organisation projetée

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence gestion des déchets des 15 communes sera exercée par le Grand Besançon sans modification du niveau de service et des modalités de facturation de la redevance pour l'utilisateur.

Au regard des échéances des différents marchés, de la volonté d'optimiser les coûts de collecte (vers une prestation unique) et de ne pas modifier le service à l'utilisateur à plusieurs reprises, il est projeté une harmonisation des niveaux de service et des systèmes tarifaires au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette date correspond effectivement à l'échéance du marché de collecte des communes du Val Saint-Vitois, du marché de collecte des communes de la Dame Blanche Bussièrès dans le cadre d'une reconduction d'un an et du marché de collecte des communes périphériques actuelles du Grand Besançon sur la base d'une reconduction négociée de 6 mois.

Ainsi, le niveau de service sur les 9 communes intégrantes de la Communauté de Communes de la Dame Blanche Bussièrès sera maintenu à l'identique. A noter, qu'il s'agit d'une collecte des ordures ménagères résiduelles tous les 15 jours (C0.5).

Concernant la prestation de collecte du verre des 15 communes, elle sera réalisée par la régie communautaire à l'issue des deux contrats actuels fin 2017.

## **II. Poursuite des projets DGD**

### 1<sup>er</sup> projet : traitement des points accidentogènes

La sécurité des agents de collecte et les conditions de réalisation de leur mission sont une priorité du mandat. De plus, il convient de se mettre en conformité avec la réglementation R437, qui prévoit notamment la suppression des marches arrière. Ainsi, durant l'année 2015, tous les points accidentogènes sur le territoire du Grand Besançon ont été répertoriés ; ils sont au nombre de 350. Il s'est agi en 2016, en concertation avec les maires, de définir la méthode et le planning de résorption des points accidentogènes et en amont de sensibiliser à ce sujet, afin que toutes les opérations nouvelles d'aménagement prennent en compte la collecte des déchets. Lors de la conférence des maires de juin 2016, la démarche a été validée. Elle sera mise en œuvre à l'automne 2016 et se poursuivra en 2017.

### 2<sup>ème</sup> projet : amélioration du mode de gestion des déchets en habitat collectif

Ce premier projet est né du constat d'une appropriation moindre de la redevance incitative en habitat collectif.

De 2012 à 2015, une équipe composée de 4 agents cofinancés dans le cadre du programme LIFE+ a suivi plus de 200 sites d'habitat collectif en lien avec les bailleurs sociaux : sensibilisation des habitants, dotation de bacs. Pour une majorité des sites suivis, il a été constaté une baisse des déchets résiduels de 5 à 10 %, une hausse du tri de 5 à 10 % et une facture maîtrisée.

Durant l'année 2015, le dispositif d'accompagnement en habitat collectif a été poursuivi, mais une réflexion a été lancée sur le devenir du dispositif en lien avec les bailleurs sociaux et les élus communautaires en charge de la politique de la Ville et de l'habitat collectif.

De cette réflexion, trois orientations majeures se sont dégagées :

- le maintien de l'objectif de diminution des déchets résiduels et la hausse des déchets recyclables avec maîtrise de la facture. L'efficacité des actions de sensibilisation auprès des habitants sera recherchée dès les projets d'aménagement ou de réhabilitation en veillant à la prise en compte des conditions de stockage et de collecte des déchets permettant d'atteindre cet objectif. Ainsi, au-delà des actions de sensibilisation, une relation étroite sera établie avec les bailleurs sociaux et les acteurs publics du Logement,
- Le cadre de vie et la sécurité seront également des nouveaux objectifs de la gestion des déchets en habitat collectif : diminution du temps d'occupation des bacs sur le domaine public (service complémentaire proposé aux bailleurs sociaux avec seulement la sortie de bac, travail de coordination sur les horaires de passage de la benne, expérimentation de nouveaux outils de collecte tels que les points d'apport volontaire,

- Des interventions en habitat collectif privé et social.

#### 3<sup>ème</sup> projet : étude sur les outils de collecte sélective en centre-ville

En centre-ville de Besançon, la collecte des déchets recyclables est organisée en points d'apport volontaire. Il a été demandé à la Direction Gestion des Déchets d'améliorer le dispositif existant d'une part et d'étudier des scénarios de collecte à moyen terme.

En 2016, des actions ont été menées, à savoir changement des avaloirs des points d'apport volontaire enterrés, nettoyage hebdomadaire, tri des dépôts sauvages 4 jours par semaine.

Trois scénarios de collecte ont été étudiés pour le secteur du centre-ville en prenant en considération plusieurs objectifs : amélioration du cadre de vie, performances de collecte et coût pour l'utilisateur.

#### 4<sup>ème</sup> projet : les modalités d'organisation de la collecte en janvier 2019

Une réflexion est en cours sur le sujet ; il sera proposé prochainement des axes de travail pour permettre une optimisation de la collecte.

### **III. Enjeux financiers pour la période 2017/2021**

Ces orientations budgétaires 2017 et ce PPIF 2017-2021 prennent en considération les hypothèses d'évolution les plus probables en matière de production de déchets. Elles font l'objet d'une présentation détaillée à la rubrique traitement des déchets en section de fonctionnement.

Enfin, les données financières sont établies sur la base du périmètre géographique du Grand Besançon applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ainsi que sur l'hypothèse d'un maintien en activité du four 3 sur la période 2017-2020.

#### A/ Section d'investissement

##### **I. Les dépenses 3 275 K€ pour 2017 (contre 1 603 K€ en 2016)**

##### a/ Les acquisitions de bacs roulants : 250 K€ montant identique à 2016

L'enveloppe nécessaire à l'acquisition de conteneurs est prévue à hauteur de 250 K€ pour 2017 ainsi que sur la période 2017-2021. Ces crédits permettront :

- le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon,
- la fourniture de pièces détachées,
- les demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers.

##### b/ Les acquisitions de points d'apport volontaire : 300 K€ pour 2017 (contre 200 K€ en 2016)

Cette dotation va permettre de financer :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV,
- le programme d'amélioration des dispositifs de collectes sélectives notamment en centre-ville. Il est à noter que ce projet est susceptible d'être soutenu par les Eco-organismes.

La dotation nécessaire annuelle est également évaluée à 300 K€ par an sur la période 2018-2019 et reviendra à 200 K€ par an à l'issue du programme d'amélioration.

##### c/ L'acquisition de matériel roulant : 2 150 K€ pour 2017 (contre 600 K€ en 2016)

La rubrique véhicules est prévue à hauteur de 2 150 K€ pour 2017. Cette enveloppe va permettre :

- de lancer la procédure d'acquisition de 3 bennes à ordures ménagères dotées de leur système complet de pesée dans le cadre du programme ordinaire de renouvellement ainsi que l'acquisition de 6 bennes équipées qui seraient mises à disposition du prestataire dans le cadre du futur marché de collecte,
- le renouvellement des véhicules légers et des petits utilitaires ainsi que les éventuelles grosses réparations.

Le programme d'investissement prévoit également :

- pour 2018 et 2019 : l'acquisition de 3 bennes chaque année dans le cadre du renouvellement, ordinaire (enveloppe globale de 750 K€ par an),
- pour 2020 : l'acquisition de 4 bennes en renouvellement (enveloppe globale de 970 K€),
- pour 2021 : l'acquisition de 2 bennes en renouvellement (enveloppe globale de 510 K€).

d/ L'acquisition de matériel informatique : 240 K€ pour 2017 (contre 220 K€ en 2016)

Cette enveloppe intègre notamment pour 2017 :

- le programme d'acquisition et d'installation de 9 équipements informatiques embarqués sur les BOM livrées, nécessaires notamment à la récupération des informations de pesée en vue de leur facturation (225 K€). Ce programme d'acquisition et d'installation se poursuivra jusqu'en 2021 et portera à terme sur 21 BOM,
- le renouvellement ordinaire du matériel informatique de la direction (15 K€).

L'enveloppe globale dédiée à l'acquisition de matériel informatique est prévue à hauteur de 90 K€ pour les années 2018 à 2019, à 115 K€ pour 2020 et 65 K€ pour 2021. A l'issue de ce programme d'investissement, cette enveloppe annuelle retrouvera un niveau plus habituel de l'ordre de 15 K€ par an.

e/ Constructions : 200 K€ pour 2016

Il s'agit des crédits nécessaires à la construction d'une structure intégrée à l'aire de lavage située au centre technique municipal qui abritera le projet de future cellule BOM ainsi que l'atelier dédié à l'entretien du parc de conteneurs.

fi Le remboursement de la dette en capital : 15 K€ pour 2017 (montant identique à 2016)

Pour mémoire, la dette actuelle du budget annexe Déchets est constituée d'un emprunt qui arrivera à échéance fin 2017.

## **2. Les recettes : 3 275 K€ en 2017 (contre 1 603 K€ en 2016)**

a/ Les amortissements : 942 K€ pour 2017 (contre 888 K€ en 2016)

Les gros investissements à réaliser dans le cadre du programme d'investissement et de renouvellement du matériel généreront une hausse de cette dotation à partir de 2018 (960 K€) qui devrait se stabiliser à environ 1 200 K€ sur la période 2019-2021.

b/ Le recours à l'emprunt : 2 331 K€ pour 2016

Ces orientations budgétaires 2017 font apparaître un recours à l'emprunt d'un montant de 2 331 K€. Cette enveloppe permet en théorie le financement du programme d'investissement 2017 d'acquisition de BOM ainsi que de la construction d'une structure abritant la future cellule pré-collecte. Il est à noter toutefois que ces crédits ne seront mobilisés qu'en cas de besoin effectif. En effet, au regard de la situation financière et de l'affectation des excédents à l'occasion du vote du compte administratif 2016, tout ou partie de ces crédits pourront être annulés.

### B/ Section de fonctionnement

#### **1. Les dépenses : 21 339 K€ pour 2017 (contre 19 301 K€ en 2016)**

a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT

Sur la base des éléments présentés en introduction, les prévisions relatives à cette rubrique ont été basées sur les hypothèses d'évolution les plus probables à ce jour.

Ainsi, le montant du poste traitement des déchets s'établirait à 11 891 K€ pour 2017 soit en hausse de 14,9 % en comparaison de 2016 qui s'élevait à 10 353 K€.

Ce montant intègre la réduction du nombre des adhérents du SYBERT et donc à la perte de vingt communes, qui représentent environ 3,5 % des habitants.

Pour le Grand Besançon l'intégration des communes dans le cadre de la loi NOTRe a généré une hausse de la population de 7,5 %.

Prestations de tri des déchets recyclables et prestations annexes  
(2 041 K€ pour 2017 contre 1 965 K€ en 2016, soit + 3,9 %)

Il est rappelé que le tarif à la tonne triée appelé par le SYBERT prend en compte l'ensemble des coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise de certains papiers, journaux et magazines.

Les crédits prévus annuellement pour ces prestations prennent également en compte la progression du tonnage de déchets recyclables la plus probable à ce jour compte tenu de l'évolution de la consigne de tri des plastiques.

Ce poste tient également compte des prestations annexes suivantes :

- le transport des refus de tri à l'UIOM : 16 K€,
- la prestation de reprise du verre au centre de massification : 30 K€,
- la mise en balles des cartons : 10 K€.

Les hypothèses d'évolution de la prestation de tri pour la période 2016-2020 sont reprises dans le tableau suivant :

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Estimation pour 2016	12 000	154,00 €/t	1 848 K€
2017	12 700	156,30 €/t	1 985 K€
2018	12 900	155,70 €/t	2 009 K€
2019	13 000	155,40 €/t	2 020 K€
2020	13 100	155,10 €/t	2 032 K€
2021	13 200	154,80 €/t	2 043 K€

Valorisation des OM résiduelles  
(4 027 K€ pour 2017 contre 3 157 K€ en 2016, soit + 27,5 %)

Les prévisions 2017/2021 sont établies sur l'hypothèse d'un maintien des fours dans la configuration actuelle et ne prennent donc pas en compte un éventuel arrêt prématuré et définitif du four 3 de 1976. Cette prévision intègre le coût lié à l'arrêt du four de 1976 dans le cadre de la visite décennale de la chaudière pour une durée de 8 semaines.

Les crédits prévus annuellement pour cette prestation prennent également en considération le programme d'investissement à réaliser sur les fours actuellement en fonctionnement sur la base des tonnages estimés.

Les hypothèses d'évolution pour la période 2017-2021 sont reprises dans le tableau suivant étant précisé que les prix de la tonne de déchets incinérés présentés sont en outre grevés de la TGAP à hauteur de 4,13 €/t sur toute la période.

## Evolution estimée 2016/2021

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
estimation pour 2016	30 300	102,50 €/t + 4,13 €/t	3 231 K€
2017	31 800	122,50 €/t + 4,13 €/t	4 027 K€
2018	31 500	128,50 €/t + 4,13 €/t	4 177 K€
2019	31 400	135,00 €/t + 4,13 €/t	4 369 K€
2020	31 300	142,00 €/t + 4,13 €/t	4 574 K€
2021	31 200	149,00 €/t + 4,13 €/t	4 778 K€

Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention, valorisation organique et contribution pour travaux éventuels sur UIOM  
(5 823 K€ pour 2017 contre 5 230 K€ en 2016, soit + 11,3 %)

Afin de maintenir les budgets administration, prévention et compostage dont l'activité intrinsèque ne sera pas modifiée par le départ d'une partie de la population, une hausse d'environ 3,5 % des contributions est nécessaire.

Concernant le poste déchetteries, la perte des contributions due au départ de communes sera compensée par le départ des déchetteries de Bouclans et Roulans.

Année	Déchetteries (€/hab.)	Pré-vention (€/hab.)	Administration (€/hab.)	Valorisation organique (€/hab.)	Contribution travaux UIOM(*)	Total (€/hab.)	Prévision budgétaire
Rappel tarifs réels 2016	22,51	1,09	2,74	1,50	1,65	29,49	5 230 K€
2017	22,51	1,13	2,83	1,55	2,30	30,32	5 823 K€

Population prise en compte pour 2016 : 177 354 habitants

Population prise en compte pour 2017 : 192 042 habitants

(\*) Débat en cours sur le devenir de l'incinération

### b/ Les prestations de collecte des déchets

Collecte des déchets résiduels et recyclables  
(1 915 K€ pour 2017 contre 1 490 K€ en 2016)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, 3 prestataires de collecte interviendront sur le nouveau territoire du Grand-Besançon : les sociétés VEOLIA sur le secteur actuel du Grand-Besançon, SUEZ sur le secteur actuel de la communauté de communes de Dame Blanche Bussièrès et NICOLLIN sur le secteur actuel de la communauté de commune du Val Saint-Vitois.

Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire indiquée au PPIF 2017-2021 est indexée annuellement sur la base estimée de + 1 %.

Collecte du carton  
(90 K€ pour 2017, identique à 2016)

Le nouveau marché avec la société SITA est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il est établi sur la base d'un prix estimé en 2017 à 202,30 €/t de carton collectée, soit un tarif actualisé à +1 %. Le tonnage annuel est estimé à moins de 400 t.

### c/ Les dépenses de personnel

Globalement, le poste charges de personnel est estimé à 4 920 K€ en 2017 contre 4 880 K€ en 2016 soit un montant en légère hausse de 0,8 %.

Les crédits prévus pour 2017 tiennent compte des conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations...) intervenus et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2017, les mesures catégorielles ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité (VT).

Cette dotation intègre notamment :

- le GVT et les mesure d'intégration de points d'indice : + 47 K€,
- harmonisation des régimes indemnitaires : + 30 K€,
- hausse cotisation patronale de retraite : + 30 K€,
- revalorisation des traitements : + 20 K€,
- la mise en place d'un central téléphonique commun SYBERT/DGD (25 K€ déjà prévu en 2016) : 0 K€,
- l'intégration de 2 agents dans le cadre de l'extension de périmètre du Grand Besançon : +70 K€.

Les efforts d'optimisation au cours de ces dernières années permettent de contenir la hausse.

L'évolution annuelle de ce poste est estimée à + 1 % sur la durée du PPIF.

d/ Les fournitures de régie : 472 K€ pour 2017 (contre 487 K€ en 2016, soit -3 %)

Il s'agit de la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie. Le maintien à un prix bas des carburants permet de compenser l'évolution attendue du poste pièces mécaniques en raison de la hausse sensible des coûts de maintenance liée à la fragilité de certains composants permettant l'identification des bacs ainsi que de la fin de la période de garantie de 2 véhicules poids lourds dédiés à la collecte du verre.

e/ Les autres prestations : 113 K€ pour 2017 (contre 103 K€ en 2016)

Il s'agit notamment des prestations de nettoyage des PAV, du recours à du personnel de collecte intérimaire ainsi qu'à la prestation de suivi de la flotte de véhicules. En 2017 et 2018 figurent également les crédits nécessaires à la maintenance des 2 logiciels de facturation de la redevance provenant des communes intégrées pour 10 K€ Cette enveloppe devrait rester stable sur la durée du PPIF.

**2. Les recettes : 19 177 K€ pour 2016 (contre 18 801 K€ en 2015, soit en hausse de 2,0 %)**

a/ Subventions : 3 140 K€ pour 2017 (contre 2 910 K€ en 2016)

La principale recette correspond à l'aide à la valorisation des déchets recyclables émanant d'Eco-Emballages. Il est rappelé qu'à compter de l'année 2016, il appartient au SYBERT, dans le cadre du contrat unique regroupant ses adhérents, d'encaisser cette subvention auprès d'Eco-Emballages et de la reverser à ses adhérents. Le montant globalement attendu au titre de l'exercice budgétaire 2017 est évalué à 2 367 K€. Ce montant prend en compte le tonnage estimé de déchets qui sera recyclé en 2016, le nouveau soutien lié à l'extension du tri des nouvelles résines plastiques mais aussi le nouveau rythme de versement des acomptes trimestriels par le SYBERT.

Un autre éco organisme, Eco-Folio, soutient la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide attendue pour 2017 s'élève à 180 K€.

A ce poste figure également depuis 2016 et jusqu'en 2018, le soutien versé par l'ADEME dans le cadre de l'opération « changement de comportement » en direction de l'habitat collectif. La somme escomptée au titre de 2017 estimée à 91 K€.

b/ Ventes matières : 769 K€ pour 2017 (contre 660 K€ en 2016, soit + 16,5 %)

Cette prévision tient compte du nouveau périmètre géographique, de la hausse sensible du tonnage de déchets recyclables en raison de l'extension de la consigne de tri des plastiques et en cours de reprise des matières globalement identiques en comparaison à l'an passé.



### c/ La REOM

Ainsi que précisé ci-dessus, l'année verra le Grand Besançon intégrer 15 nouvelles communes émanant de 2 EPCI, Val Saint-Vitois et Dame Blanche Bussières. Pour mémoire, les usagers de ces communes, qui bénéficieront d'un niveau de service inchangé jusqu'à fin 2018, seront facturés sur la base d'une redevance incitative basée sur la levée.

La redevance incitative (RI) sur le secteur historique du Grand Besançon est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Pour mémoire, cette RI est composée de 2 parties :

- une part fixe ou abonnement dont l'assiette est composée du nombre par volume des bacs pour déchets résiduels en place chez les usagers,
- une part variable, elle-même composée :
  - d'une partie levée dont l'assiette correspond au nombre de présentation à la collecte des bacs pour déchets résiduels,
  - d'une partie pesée dont l'assiette est constituée des poids de déchets résiduels présentés à la collecte.

Il est rappelé que ces assiettes ne varient pas directement en fonction d'éléments démographiques à caractère dynamique, mais en fonction du comportement attendu des usagers quant à leur gestion des déchets.

Conformément aux objectifs et aux prévisions, ces assiettes ont diminué de façon significative depuis la mise en place de la RI. Cette érosion des bases, en atténuation sensible depuis quelques mois, retrouve une certaine vigueur depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2016 en raison de l'extension de la consigne de tri des plastiques.

Il en sera ainsi jusqu'à l'atteinte d'une certaine stabilisation après appropriation des mécanismes de la RI par tous les usagers, stabilisation favorisée par la poursuite d'une stratégie tarifaire visant à atténuer les effets d'aubaine.

C'est pourquoi il convient d'anticiper au mieux ce comportement attendu de la part des usagers afin de garantir l'équilibre des budgets futurs.

Pour 2017, au vu des éléments connus à ce jour, la prévision de la recette globale en masse de la RI (ménages et non ménages) devrait se stabiliser au niveau de l'an passé.

Ainsi, sur la base de la dernière population INSEE connue (192 042 habitants), le montant moyen de RI à percevoir sur les ménages s'établirait à **73.8 € HT par habitant en 2017** (contre 72,00 € en 2016), soit un montant moyen en hausse de 2,5 %.

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2017 s'élèvent ainsi à :

- 14 175 K€ pour la redevance des ménages,
- 3 049 K€ pour la redevance des non-ménages (professionnels, administrations...).

#### Evolution moyenne estimée et arrondie de la recette de REOM HT des ménages sur la période 2017-2021 (en masse)

Le Sybert réalise actuellement une étude de diagnostic de l'usine d'incinération et de prospective sur la base de plusieurs scénarios. Cette étude sera finalisée à l'automne 2016. Cet état des lieux et le scénario retenu permettront de définir l'évolution des coûts de l'incinération.

Ce dossier représente un enjeu technique et financier pour le Grand Besançon et les adhérents SYBERT. En effet, le poste traitement représente 55% du budget annexe déchets, dont les dépenses sont répercutées à l'utilisateur ; et le poste incinération 19 % des dépenses de fonctionnement.

Un travail de partenariat entre le Grand Besançon et le Sybert sera engagé pour valider un scénario, mesurer les conséquences techniques et financières et disposer d'une vision pluriannuelle.

A ce jour, avec les éléments dont on dispose et en référence avec les évolutions présentées ci-dessus, l'évolution moyenne estimée est la suivante :

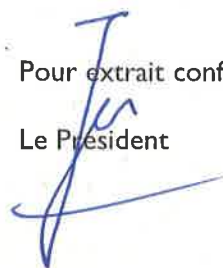
2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
2,5 %	2,7 %	0,8 %	2,3 %	2,4 %

**Cette prospective est susceptible d'être actualisée au cours des prochaines semaines, en fonction des conclusions de l'étude en cours sur l'usine d'incinération.**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le débat d'orientations budgétaires.**

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 NOV. 2016



Contrôle de légalité

PPIF DU BUDGET ANNEXE DECHETS (2017-2021)								
Dépenses d'investissement	Crédits ouverts en 2016	Simulation réalisations 2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total années 2017- 2021
Mobilier, matériel	237 867,00	31 696,00	256 800,00	106 000,00	106 000,00	130 000,00	80 000,00	678 800,00
Conteneurs	250 000,00	172 074,50	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 250 000,00
Points d'apports volontaires	200 000,00	59 808,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	200 000,00	200 000,00	1 300 000,00
Emprunt BA Déchets	14 900,00	14 900,00	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
Véhicules	3 005 296,30	570 000,00	2 150 000,00	750 000,00	750 000,00	970 000,00	610 000,00	5 230 000,00
BATIMENT ADMINISTRATIF AU CTM	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Amortissements BA Déchets	96 400,00	96 400,00	97 900,00	87 000,00	87 000,00	61 000,00	61 000,00	393 900,00
Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	25 000,00
<b>Résultat n-1</b>								
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>4 009 463,30</b>	<b>944 878,50</b>	<b>3 275 200,00</b>	<b>1 498 000,00</b>	<b>1 498 000,00</b>	<b>1 616 000,00</b>	<b>1 206 000,00</b>	<b>9 093 200,00</b>
Recettes d'investissement	Crédits ouverts en 2016	Simulation réalisations 2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total années 2017- 2021
Emprunt	0,00	0,00	2 331 300,00	536 000,00	296 000,00	414 000,00	4 000,00	3 581 300,00
Amortissements	888 100,00	888 100,00	942 000,00	960 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	5 502 000,00
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre	558 357,35	558 357,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autofinancement	608 370,57	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	10 000,00
<b>Résultat n-1</b>	<b>1 954 635,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>4 009 463,30</b>	<b>1 446 457,35</b>	<b>3 275 300,00</b>	<b>1 498 000,00</b>	<b>1 498 000,00</b>	<b>1 616 000,00</b>	<b>1 206 000,00</b>	<b>9 093 300,00</b>
Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts en 2016	Simulation réalisations 2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total années 2017- 2021
Tri des déchets recyclables	1 965 145,00	1 900 000,00	2 041 000,00	2 009 000,00	2 020 000,00	2 032 000,00	2 043 000,00	10 145 000,00
Traitement des déchets résiduels	3 227 432,00	3 225 000,00	4 027 000,00	4 177 000,00	4 369 000,00	4 574 000,00	4 778 000,00	21 925 000,00
CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DU SYBERT	5 230 170,00	5 230 000,00	5 823 000,00	5 948 000,00	6 073 000,00	6 198 000,00	6 323 000,00	30 365 000,00
Charges de personnel BA Déchets	4 880 000,00	4 620 000,00	4 920 000,00	4 970 000,00	5 020 000,00	5 070 000,00	5 120 000,00	25 100 000,00
CONTRIBUTION AUX CHARGES DU BUDGET PRINC	176 000,00	176 000,00	176 000,00	178 000,00	180 000,00	182 000,00	184 000,00	900 000,00
Collecte des OM résiduelles	940 000,00	940 000,00	1 180 000,00	1 192 000,00	1 000 000,00	1 010 000,00	1 020 000,00	5 402 000,00
Collecte des OM recyclables	550 000,00	550 000,00	735 000,00	742 000,00	749 000,00	756 000,00	764 000,00	3 746 000,00
Collecte du verre	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
COLLECTE DE CARTONS	90 000,00	80 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	450 000,00
Services extérieurs divers	286 500,00	208 000,00	286 500,00	286 500,00	286 500,00	286 500,00	286 500,00	1 432 500,00
CAMPAGNE COMMUNICATION SUR DECHETS	70 000,00	56 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	350 000,00
Prestations diverses BA Déchets	102 500,00	93 000,00	112 500,00	112 500,00	112 500,00	112 500,00	112 500,00	562 500,00
fournitures administratives et technique	489 500,00	415 000,00	473 000,00	473 000,00	473 000,00	473 000,00	473 000,00	2 365 000,00
Locations mobilières et immobilières	50 000,00	49 000,00	49 000,00	49 000,00	49 000,00	49 000,00	49 000,00	245 000,00
Services partagés	220 000,00	220 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 250 000,00
Amortissements BA Déchets	888 100,00	888 100,00	941 900,00	1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00	5 421 900,00
Dépenses imprévues	1 385 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	25 000,00
frais financiers et divers	14 100,00	10 000,00	12 500,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	60 500,00
créances irrécouvrables et litres annulé	115 000,00	90 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00	575 000,00
Autofinancement BA Déchets	608 370,57	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	10 000,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>21 287 817,57</b>	<b>18 750 100,00</b>	<b>21 339 400,00</b>	<b>21 801 000,00</b>	<b>21 996 000,00</b>	<b>22 407 000,00</b>	<b>22 817 000,00</b>	<b>110 360 400,00</b>
Recettes fonctionnement	Crédits ouverts en 2016	Simulation réalisations 2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total années 2017- 2021
REOM ménages	12 770 000,00	12 770 000,00	14 175 000,00	14 557 000,00	14 667 400,00	15 003 000,00	15 363 720,00	73 766 120,00
REOM non ménages	2 786 547,00	2 780 000,00	3 049 000,00	3 097 100,00	3 222 600,00	3 298 000,00	3 373 280,00	16 039 980,00
Ventes matières de récupération	660 000,00	660 000,00	769 000,00	769 000,00	769 000,00	769 000,00	769 000,00	3 845 000,00
Subventions	2 910 000,00	2 600 000,00	3 140 000,00	3 140 000,00	3 140 000,00	3 140 000,00	3 140 000,00	15 700 000,00
Amortissements	96 400,00	96 400,00	97 900,00	97 900,00	87 000,00	87 000,00	61 000,00	430 800,00
Autres produits	78 500,00	91 000,00	108 500,00	140 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	578 500,00
<b>Résultat n-1</b>	<b>1 986 370,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>21 287 817,57</b>	<b>18 997 400,00</b>	<b>21 339 400,00</b>	<b>21 801 000,00</b>	<b>21 996 000,00</b>	<b>22 407 000,00</b>	<b>22 817 000,00</b>	<b>110 360 400,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>25 297 280,87</b>	<b>19 694 978,50</b>	<b>24 614 600,00</b>	<b>23 299 000,00</b>	<b>23 494 000,00</b>	<b>24 023 000,00</b>	<b>24 023 000,00</b>	<b>119 453 600,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 297 280,87</b>	<b>20 443 857,35</b>	<b>24 614 700,00</b>	<b>23 299 000,00</b>	<b>23 494 000,00</b>	<b>24 023 000,00</b>	<b>24 023 000,00</b>	<b>119 453 700,00</b>
Résultat de fonctionnement 2016		247 300,00						
Résultat d'investissement 2016		501 578,85						
<b>Estimation du résultat global 2016 (dont résultat n-1)</b>		<b>748 878,85</b>						